## Identifier, signifie marquer et enregistrer un animal de la Faune Sauvage Protégée

C'est en prendre soin

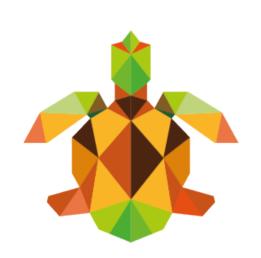
Obligation légale, imposée par la Loi du 8 aout 2016



Le marquage c'est une bague, ou une puce électronique, ou des photographies règlementaires, ou un tatouage.

L'enregistrement c'est attribuer un numéro unique à l'animal et de l'enregistrer dans le fichier national avec les coordonnées du propriétaire.

L'enregistrement permet de signaler un nouveau numéro de téléphone, un changement d'adresse (même provisoire), déclarer un changement de propriétaire et aussi, malheureusement, le décès de l'animal.



## www.i-fap.fr

i-fap 112/114 Rue Gabriel Péri 94240 L'Haye les Roses

contact@i-fap.fr



Pensez à vérifier la lisibilité de sa bague et/ou à contrôler la lecture de sa puce électronique.



Perte, vol, trafic : l'identifier et l'enregistrer dans i-fap, c'est le protéger